



**nswp**  
Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel  
Promouvoir la Santé et les Droits Humains



## DOCUMENT D'INFORMATION

# L'homophobie et la transphobie dont souffrent les travailleurSEs du sexe LGBT

# L'homophobie et la transphobie dont souffrent les travailleurSEs du sexe LGBT

## Introduction

Les personnes lesbiennes, gays, bissexuelLEs et transgenres (LGBT) sont victimes d'homophobie et de transphobie à tous les niveaux y compris au niveau juridique, politique et social. Les travailleurSEs<sup>1</sup> du sexe qui sont LGBT sont discriminéEs non seulement parce qu'elles sont travailleurSEs du sexe (elles sont victimes de violations spécifiques de leurs droits humains) mais aussi en raison de leur orientation

**[Les travailleurSEs du sexe qui sont LGBT] sont donc susceptibles d'être doublement marginaliséEs et doublement vulnérabiliséEs à des degrés élevés de violence, aux violations de leurs droits humains et à un accès moindre aux services et à la justice.**

sexuelle et de leur identité de genre. Elles/ils sont donc susceptibles d'être doublement marginaliséEs et doublement vulnérabiliséEs à des degrés élevés de violence, aux violations de leurs droits humains et à un accès moindre aux services et à la justice.

Ce document d'information s'intéresse à la stigmatisation et à la discrimination que vivent les travailleurSEs du sexe LGBT ; il met notamment en relief les différences qui peuvent exister entre leurs expériences personnelles et celles des autres membres de leurs communautés respectives. Le

présent document propose aussi des recommandations pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination dont sont victimes ceux et celles qui se trouvent à l'intersection de la communauté des travailleurSE du sexe et de la communauté LGBT.

Ce document résulte d'une collaboration entre MPact Global Action for Gay Men's Health and Rights (anciennement MSMGF) et le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe (NSWP).

## Le contexte

Dans de nombreuses régions du monde, la communauté LGBT continue de subir les effets de lois, de politiques et de pratiques punitives qui les criminalisent, les stigmatisent, les discriminent et les excluent du reste de la société. Dans leur enquête de 2017, l'Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres et intersexes (ILGA), signale que 72 États-nations criminalisent toujours les relations entre personnes de même sexe dont 13 autorisant la peine de mort ou son application potentielle. Plusieurs de ces pays se trouvent dans des régions contrôlées par la loi islamique. Bien que 124 pays ne sanctionnent pas légalement les relations sexuelles entre adultes de même sexe,<sup>2</sup> beaucoup de ces pays n'ont pas n'ont plus adopté de lois protégeant les personnes LGBT de la discrimination ou de la violence.

1 Note du traducteur : dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.

2 Aengus Carroll et al., « Rapport sur l'homophobie d'État. » ILGA (2017) : 8-9.

Dans presque tous les pays du monde, les personnes LGBT signalent avoir été, d'une manière ou d'une autre, stigmatisées ou discriminées. Elles rencontrent notamment des obstacles structurels qui entravent leur accès au logement, à l'éducation, aux soins médicaux et à l'emploi ; leurs droits humains sont également bafoués ou limités. Ces dernières années, nous avons pu assister à une montée nette du conservatisme, à la prolifération de l'homophobie et de la transphobie légitimées par les États et à des restrictions de la liberté d'expression et des espaces publics. Cette tendance s'est manifestée par la mise en place de lois homophobes/transphobes, par la suppression des droits des personnes LGBT et par la montée de la violence à l'égard des personnes LGBT dans des pays comme la Tchétchénie, l'Indonésie, l'Égypte, la Russie et la Tanzanie.<sup>3</sup>

La majorité des pays criminalisent, d'une manière ou d'une autre, le travail du sexe ou les activités qui lui sont associées<sup>4</sup>. Même dans les pays qui ne criminalisent pas spécifiquement le travail du sexe, les autorités ont recours à d'autres lois, d'autres politiques et d'autres pratiques pour opprimer les travailleurSEs du sexe. La criminalisation

## **La criminalisation a des effets désastreux sur la santé et les droits humains des travailleurSEs du sexe et limite leur accès à un ensemble de services.**

a des effets désastreux sur la santé et les droits humains des travailleurSEs du sexe et limite leur accès à un ensemble de services. Les travailleurSEs du sexe sont conséquemment touchés de façon disproportionnée par la violence<sup>5</sup> et l'épidémie du VIH<sup>6</sup>.

La criminalisation, en tant que cadre juridique, met en danger les vies des travailleurSEs du sexe : elle alimente les préjugés à leur égard, elle leur retire la protection de la loi et crée un climat

d'impunité pour les auteurs de violence. D'autres cadres juridiques sont également problématiques : les législations visant à « mettre fin à la demande » de travail du sexe<sup>7</sup> (le « modèle nordique » par exemple) qui criminalisent les individus qui achètent du sexe. Dans le cadre de ces lois, les travailleurSEs du sexe sont vulnérabilisés à la violence, à la discrimination et à l'exploitation et sont victimes du harcèlement, de la persécution et des arrestations arbitraires des autorités. La « légalisation » est un cadre juridique qui impose fréquemment des réglementations restrictives superflues sur le travail du sexe. Ces lois produisent un système à deux niveaux – avec d'un côté les travailleurSEs du sexe légauxLES et de l'autre celles et ceux qui sont illégauxLES – au sein duquel les travailleurSEs du sexe considérés comme « illégauxLES » sont exploités au travail et leurs droits humains ne sont pas respectés.

Les travailleurSEs du sexe LGBT font donc l'objet de discrimination et de criminalisation à la fois en tant que personnes LGBT et en tant que travailleurSEs du sexe. Les travailleurSEs du sexe séropositifVES LGBT<sup>8</sup> et les travailleurSEs du sexe LGBT migrantEs ou appartenant à une minorité ethnique<sup>9</sup> peuvent même être encore davantage marginalisésEs.

3 Graeme Reid, "After a Grim Year for LGBT Rights, the Way Forward." HRW (2018).

4 UNAIDS, 2018. "Key Populations Atlas."

5 Kathleen Deering et al., "A Systematic Review of the Correlates of Violence Against Sex Workers." American Journal of Public Health (2014): 1.

6 The Lancet, 2014. "Facts about sex workers and the myths that help spread HIV."

7 NSWP, 2014, « Le travail du sexe et le droit : comprendre les cadres juridiques et la lutte pour la réforme des lois sur le travail du sexe. »

8 UNAIDS, UNDP, UNHCR, UNICEF, WFP, UNFPA, UNODC, ILO, UNESCO, WHO, World Bank, 2008, "Policy Brief Criminalization of HIV Transmission:" 1-2.

9 NSWP, 2018, « Document d'information : les travailleurSEs du sexe migrantEs. »

Peu de travaux de recherche ont été menés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre des travailleurSEs du sexe. Sans ces données, il est difficile, d'abord de savoir combien de personnes sont à risque d'être

**Sans ces données, il est difficile, d'abord de savoir combien de personnes sont à risque d'être affectées par la stigmatisation et la discrimination intersectionnelles, et ensuite d'intervenir et de proposer des services adéquats à ces personnes.**

affectées par la stigmatisation et la discrimination intersectionnelles, et ensuite d'intervenir et de proposer des services adéquats à ces personnes. Les travailleurSEs du sexe LGBT luttent depuis longtemps pour les droits des personnes LGBT et cela n'est pas près de cesser, mais ces mêmes personnes ne sont pas souvent reconnues par la communauté des travailleurSEs du sexe et la communauté LGBT. Le présent document espère pouvoir attirer l'attention sur les besoins spécifiques des travailleurSEs du sexe LGBT et les difficultés qu'ils/elles rencontrent.

## La méthodologie

Ce document d'information a été préparé à l'aide de données collectées pendant plusieurs études approfondies menées dans dix pays. Ces données ont été recueillies par des consultants nationaux, notamment pendant des groupes de discussion et des entretiens avec des travailleurSE du sexe LGBT menés à l'aide d'un questionnaire type. Ce travail de recherche a été complété par une consultation menée en ligne, dans plusieurs langues, auprès des organisations membres de NSWP et de MPact en utilisant le même questionnaire. En outre, des entretiens approfondis ont été réalisés avec des informateurs clés d'organisations membres dans plusieurs pays concernés. Les études approfondies ont eu lieu en Australie, en Autriche, au Cameroun, en Indonésie, en Jamaïque, au Pakistan, au Pérou, en Ukraine et aux États-Unis. Au total, 87 femmes, hommes et personnes transgenres travailleurSEs du sexe ont participé aux groupes focalisés et aux entretiens, y compris des travailleurSEs du sexe migrantEs avec et sans papiers, des travailleurSEs du sexe séropositifVEs et des travailleurSEs du sexe des milieux ruraux et urbains. La majorité des participantEs avaient entre 18 et 50 ans ; plusieurs travailleurSEs du sexe avaient cependant plus de 50 ans. Ces travailleurSEs du sexe travaillaient dans la rue ou dans des lieux publics, de chez elles/eux, dans les hôtels ou chez les clients et géraient des établissements divers tels que des maisons closes, des salons, des bars ou des saunas. Douze organisations membres ont également répondu à la consultation en ligne.

Remarque : certainEs participantEs ne se sont pas exprimés sur l'aspect intersectionnel de leur identité en tant que travailleurSE du sexe LGBT mais se sont plutôt exprimés distinctement en tant que travailleurSE du sexe ou en tant que personne LGBT. Souvent, les violations des droits des travailleurSEs du sexe lesbiennes et bisexuellEs ne sont pas spécifiques à leurs identités ; les travailleurSEs du sexe gays et transgenres ont par contre signalé que les violations de leurs droits sont spécifiques à leurs identités.

## La criminalisation du travail du sexe et des communautés LGBT : l'impact de la double discrimination

Il a été amplement démontré que la décriminalisation du travail du sexe permet d'une part aux travailleurSEs du sexe de travailler dans de meilleures conditions et, d'autre part, de faire baisser les niveaux de stigmatisation et de discrimination dont elles/ils sont victimes.<sup>10</sup> Décriminaliser le travail du sexe permet aux travailleurSEs du sexe de pouvoir travailler dans un environnement favorable, de pouvoir porter plainte lorsqu'elles/ils sont victimes de harcèlement ou de violence<sup>11</sup> et de pouvoir accéder aux services médicaux sans avoir à subir les préjugés du personnel. La décriminalisation permet aussi que des réseaux puissent se former, s'organiser collectivement et défendre leurs droits dans un contexte plus favorable.

À l'inverse, la criminalisation des clients des travailleurSEs du sexe menace profondément la sécurité des travailleurSEs du sexe : dans un tel environnement, ils/elles n'ont pas le temps de sélectionner avec attention leurs clients et sont forcés de travailler dans des zones isolées où le risque de violence est plus élevé, notamment le risque d'être contraint d'avoir du sexe non protégé.<sup>12</sup> La criminalisation compromet encore davantage les initiatives de prévention du VIH. À travers le monde, la police de nombreux pays saisit les préservatifs trouvés sur les travailleurSE du sexe pour prouver leur culpabilité<sup>13</sup> et emploie des stratégies agressives qui rendent plus difficile la négociation

des préservatifs avec les clients. Une étude de 2014 publiée dans *The Lancet* conclut que la décriminalisation pourrait prévenir de 33 % à 46 % des nouvelles infections au VIH pendant la prochaine décennie.<sup>14</sup>

L'homosexualité est criminalisée dans 72 pays, les peines pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité ou la peine de mort. Certains pays vont jusqu'à interdire la promotion des communautés

et des identités LGBT. Dans certains pays comme le Royaume-Uni et dans certains États des États-Unis et d'Australie, les auteurs de crimes à l'encontre de personnes gays peuvent, dans certains cas, plaider la « panique homosexuelle » – s'expliquant par une prétendue peur des « avances homosexuelles non désirées » – pour éviter la prison. Certains États des États-Unis autorisent aussi, en cas de crimes contre des personnes transgenres, que les accusés basent leur défense sur la « panique transgenre ». Dans certaines régions les « viols correctifs » et les mariages forcés sont également monnaie courante. D'autres droits humains des personnes transgenres sont régulièrement bafoués : de nombreux pays ne reconnaissent pas le droit d'une personne de faire le choix de son identité de genre, refusent de donner aux personnes transgenres les mêmes droits qu'au reste de la population et criminalisent les comportements non conformes aux normes de genre.<sup>15</sup>

**... la décriminalisation pourrait prévenir de 33 % à 46 % des nouvelles infections au VIH pendant la prochaine décennie.**

10 Jules, Kim et al., "Decriminalisation of Sex work: the evidence is in." Australian Federation of AIDS Organisations (2015).

11 Human Rights Review Tribunal of New Zealand, 2014. *DML v Montgomery* [2014] NZHRRT 6 (12 February 2014):" 18.

12 A Krüsi et al., "Criminalisation of clients: reproducing vulnerabilities for violence and poor health among street-based sex workers in Canada-a qualitative study." *BMJ Open* (2014).

13 Roger Collier, "Condoms for sex work: Protection or evidence?" *CMAJ* (2014).

14 Kate Shannon et al., "Global epidemiology of HIV among female sex workers: influence of structural determinants", *The Lancet*, Volume 385, Issue 9962, p.55.

15 ILGA, 2017. 'Trans Legal Mapping Report.'

La criminalisation des relations entre personnes de même sexe et de l'identité de genre est souvent motivée par des croyances religieuses et morales conservatrices. La réforme législative n'est qu'un premier pas. Quel que soit le contexte législatif, l'homophobie et la transphobie

**La réforme législative n'est qu'un premier pas. [...] Cela peut prendre plusieurs générations pour que changent les mentalités et les sensibilités ...**

persistent bien après que la décriminalisation ou la libéralisation des lois ont été instaurées. Cela peut prendre plusieurs générations pour que changent les mentalités et les sensibilités ; les gens s'accrochent à leurs préjugés et à leurs croyances bien après que les lois ont changé.

« Ce sont les croyances religieuses et patriarcales qui sont à l'origine de la discrimination et des préjugés exercés contre la communauté LGBT et de la stigmatisation dont elles/ils sont victimes ;

*cela rend difficile pour les personnes LGBT d'avoir des relations stables. Les membres de la communauté LGBT arrivent malgré tout à socialiser, à s'organiser, à se rencontrer et même à vivre en couples, mais cela se fait généralement de façon cachée... les membres de la communauté LGBT sont toujours victimes de discriminations à cause de leur orientation et de leurs pratiques sexuelles. La société n'accepte pas la communauté LGBT et croit, à tort, que la loi islamique préconise de les punir. Ils/elles n'ont pas le droit de vivre et de travailler normalement parce que la société pense qu'ils ont un effet négatif sur leurs enfants et que toutes les activités LGBT vont à l'encontre des croyances islamiques. »*

UNE TRAVAILLEURSE DU SEXE LGBT, PAKISTAN

L'article 377 du Code pénal pakistanais<sup>16</sup> concerne les « actes contre-nature » et prévoit que le travail du sexe peut être puni de 10 ans de prison. Dans les régions du pays où la Charia est appliquée (les zones tribales sous administration fédérale [ZTAF]), le travail du sexe est normalement passible de la peine de mort. Les personnes LGBT n'ont actuellement aucun droit au Pakistan. Les lesbiennes en particulier sont sévèrement punies lorsqu'elles ont des relations sexuelles avec d'autres femmes et restent donc cachées. Les travailleuses du sexe lesbiennes qui travaillent dans des zones contrôlées par ISIS restent invisibles par crainte d'être découvertes : elles encourent la mort ou le viol « correctif » et le mariage.

« Les lesbiennes existent au Pakistan mais elles se cachent. Elles ne parleront jamais de leur homosexualité ou de leur bisexualité. Comme je l'ai mentionné plus haut, à cause des lois en vigueur strictes et du tabou, toutes les activités lesbiennes ont lieu dans le plus grand secret. »

UNE TRAVAILLEURSE DU SEXE LGBT, PAKISTAN

La menace ou le risque élevé d'emprisonnement, de mort, de problèmes de santé, de viol et d'autres événements traumatisants sont d'autant plus présents pour les personnes LGBT qui gagnent leur vie avec le travail du sexe. Avoir une identité double marginalise encore davantage ceux et celles qui sont doublement criminalisés.

« J'ai récemment découvert qu'en Australie, le fait d'être travailleurSE du sexe peut se retourner contre vous lors d'un procès pour viol. L'avocat de la défense peut demander que le violeur fasse moins de temps en prison en justifiant que le viol est moins traumatisant pour unE travailleurSE du sexe. »

UNE TRAVAILLEURSE DU SEXE LGBT, AUSTRALIE

16 OECD, (1860), "Pakistan Penal Code."

## Les travailleurSEs du sexe LGBT et le contrôle policier

Dans de nombreuses régions du monde, les hauts fonctionnaires de police ciblent et persécutent les travailleurSEs du sexe LGBT ; le risque d'être emprisonnéEs, violéEs et maltraitéEs par la police y est

**Dans de nombreuses régions du monde, les hauts fonctionnaires de police ciblent et persécutent les travailleurSEs du sexe LGBT ; le risque d'être emprisonnéEs, violéEs et maltraitéEs par la police y est donc plus élevé.**

donc plus élevé.<sup>17</sup> La double criminalisation des travailleurSEs du sexe et des personnes LGBT crée un environnement dans lequel les obstacles au bien-être de ces populations sont de plus en plus nombreux et de plus en plus insurmontables.

Le travail du sexe étant criminalisé, il est difficile pour ceux et celles qui sont visées par la police de se tourner vers la justice et, souvent, les personnes LGBT sont spécifiquement ciblées. Par exemple, les travailleuses du sexe bisexuelles en Ukraine rapportent que la police les arrête et les viole régulièrement. D'autres travailleurSEs du sexe LGBT signalent qu'ils/elles ont été arrêtéEs, qu'on

leur a extorqué de l'argent et qu'elles/ils sont parfois tellement battuEs par la police qu'ils/elles ne sont plus en état d'aller travailler.

*« J'étais dans la rue, en train d'attendre des clients. Un policier s'est approché, il m'a menacée, m'a humiliée et a pris tout mon argent, puis il m'a violée. Et c'est arrivé plus d'une fois. Il est revenu plusieurs fois, m'a violée à nouveau et a pris mon argent. Quand je refusais, il me battait. Quand il me battait, je ne pouvais plus travailler. Dans cet état, il n'était pas possible de trouver des clients. La seule solution, c'était, si possible, de cacher l'argent, de n'en parler à personne, de rester silencieuse. Il était impossible d'aller voir la police. Si la police découvre ce que je fais, je serai dans le fichier comme prostituée. Les flics peuvent aussi cacher de la drogue sur toi. »*

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE BISEXUELLE, UKRAINE

En Jamaïque, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le travail du sexe sont criminalisés, bien que les actions de la police ne visent pas spécifiquement les travailleurSEs du sexe. Les travailleurSEs du sexe transgenres (et leurs clients), par contre, sont toujours victimes de discrimination.

*« ... la police ne met pas les travailleurSEs du sexe sous les verrous. Cela dit, il serait bien que des réformes soient menées au niveau politique et législatif pour légaliser la prostitution et permettre aux clients de pouvoir poser des questions sur l'identité trans[genre] des prostituées sans crainte de discrimination. Certains clients sont directement intéressés par des femmes trans[genres].*

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE TRANSGENRE, JAMAÏQUE

Souvent, les travailleurSEs du sexe LGBT, particulièrement les travailleurSEs du sexe transgenres et migrantEs, ne portent pas plainte auprès de la police :

*« Je ne suis pas sûre que quiconque puisse me protéger en tant que travailleuse du sexe transgenre... Vous savez, au travail, les clients m'insultent souvent. Mais si j'appelle la police, qu'est-ce que je vais leur dire ? Bonjour, je suis pute et un de mes clients vient de me harceler (rire) ? Ils viendront chez moi et ils trouveront une raison de m'embarquer et de me mettre en prison parce que je suis travailleuse du sexe. Ils s'en fichent pas mal de nous. »*

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE TRANSGENRE MIGRANTE, AUTRICHE

17 Harper J. Tobin et al., "A Blueprint for Equality: A Federal Agenda for Transgender People." National Center for Transgender Equality (2015): 27-30.

En 2018, une nouvelle législation a été adoptée aux États-Unis contre les plateformes en ligne qui font sciemment « la promotion de la prostitution. » Cette loi, s'appelle FOSTA/SESTA<sup>18</sup>. Elle fait l'amalgame entre la traite des personnes et le travail du sexe et a interdit toute forme de publicité du travail du sexe en ligne aux États-Unis. Les travailleurSEs du sexe se servaient de ces plateformes pour sélectionner leurs clients, partager des informations et assurer leur protection. Les travailleurSEs du sexe, en particulier les femmes transgenres de couleurs,<sup>19</sup> ont, depuis, dû se déplacer dans la rue, un environnement où elles/ils sont davantage susceptibles d'être arrêtéEs et agresséEs.

## L'accès aux soins médicaux

La criminalisation de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et du travail du sexe alimente la stigmatisation dans les établissements de santé, y compris au sein des services de santé mentale.<sup>20</sup> Les travailleurSEs du sexe hésitent donc à se rendre dans ces services par peur qu'on les signale aux autorités ou qu'on leur impose le dépistage

ou le traitement. En outre, la criminalisation peut créer chez les travailleurSEs du sexe LGBT un sentiment d'homophobie ou de transphobie intériorisées qui les isole des communautés LGBT et de travailleurSE du sexe et les décourage de profiter des services et des programmes qui leur sont destinés.<sup>21</sup>

Les travailleurSEs du sexe LGBT ont signalé que le personnel des services de santé les discrimine, les humilie et leur refuse l'accès aux services<sup>22</sup>, soit en raison de leur orientation sexuelle, soit en raison de leur identité de genre, soit parce qu'elles/ils sont travailleurSEs du sexe, soit pour plusieurs de ces raisons en même temps. Ces comportements mettent en danger leur santé : ils restreignent encore davantage leur accès à des services de santé essentiels dont les services

de prévention et de traitement du VIH, les services de santé sexuelle et reproductive et les services de santé pour les personnes transgenres. Lorsque les travailleurSEs du sexe LGBT n'ont pas la possibilité de parler aux professionnels de santé en toute confiance, ces derniers sont plus susceptibles de faire des diagnostics erronés et de proposer des traitements inadéquats.

Par exemple, au Botswana, bien que le gouvernement ait fait un effort pour promouvoir, dans les domaines législatif et politique, une approche non discriminatoire, la discrimination persiste de façon subtile dans les établissements publics de santé :

**« Quand j'ai dit à l'infirmière que je pratique le sexe anal, elle a ouvert la Bible et a commencé à prier pour chasser les démons. J'avais tellement honte. »**

HOMME TRAVAILLEUR DU SEXE, BOTSWANA

**Les travailleurSEs du sexe LGBT ont signalé que le personnel des services de santé les discrimine, les humilie et leur refuse l'accès aux services, soit en raison de leur orientation sexuelle, soit en raison de leur identité de genre, soit parce qu'elles/ils sont travailleurSEs du sexe, soit pour plusieurs de ces raisons en même temps.**

18 NSWP, 2018, « La législation FOSTA aux États-Unis. »

19 "Without an Internet Barrier, Transgender Sex Workers Feel Less Safe." WNYC.

20 Nitasha Puri et al., "Burden and correlates of mental health diagnoses among sex workers in an urban setting." BMC Women's Health (2017): 2-3.

21 Tonia Poteat et al., "HIV prevalence and behavioral and psychosocial factors among transgender women and cisgender men who have sex with men in 8 African countries: A cross-sectional analysis." PLOS Medicine (2017): 8-9.

22 Fiona Scorgie et al., "We are despised in hospitals: Sex workers' experiences of accessing health care in four African countries." Semantics Scholar (2013): 2-6.



Un autre participant a expliqué que les expériences négatives qu'il a pu avoir au sein des établissements de santé l'ont dissuadé d'utiliser les services de santé qui lui permettraient de travailler dans des conditions plus sûres, en se protégeant du VIH ou d'autres IST.

Les experts, dans leur très grande majorité, condamnent la criminalisation de la transmission du VIH, pas simplement parce que c'est une mesure inefficace en matière de santé publique et de justice, mais surtout parce que « les lois qui font de la non-divulgence de la séropositivité au VIH, l'exposition au VIH ou la transmission du VIH un délit... ont pour principale conséquence d'exacerber la stigmatisation liée au VIH et de faire reculer le recours aux services anti-VIH ».<sup>23</sup> La criminalisation de la transmission du VIH peut aussi se traduire par le harcèlement de groupes spécifiques dont les travailleurSEs du sexe. En Australie, une femme transgenre, ancienne travailleuse du sexe, a été mise en examen et incarcérée (dans une prison d'hommes) pour avoir transmis le VIH à un ancien partenaire.<sup>24</sup> Plusieurs points problématiques ont été soulevés dans cette affaire : le premier concerne la validité des preuves de la culpabilité de la travailleuse du sexe et le deuxième concerne

**... « les lois qui font de la non-divulgence de la séropositivité au VIH, l'exposition au VIH ou la transmission du VIH un délit... ont pour principale conséquence d'exacerber la stigmatisation liée au VIH et de faire reculer le recours aux services anti-VIH ».**

l'approche sensationnaliste des médias qui ont couvert cet événement et la façon dont ils ont alimenté la peur et la stigmatisation des travailleuses du sexe, des pratiques qui pourraient nuire aux stratégies de prévention du VIH.

*« Dans le cas de CJ Palmer, elle ne savait pas qu'elle l'avait et pourtant elle a quand même été incarcérée ; la plupart des gens qui transmettent le VIH à quelqu'un ne savent pas qu'ils sont infectés »*

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE LGBT, AUSTRALIE

Un récent article du Lancet<sup>25</sup> rappelle que les taux de prévalence du VIH chez les travailleurSEs du sexe sont élevés, notamment chez les travailleurSEs du sexe transgenres. Cet article insiste aussi sur le besoin de mener davantage d'études épidémiologiques sur les taux de prévalence du VIH et sur l'étendue de la couverture de la thérapie antirétrovirale chez les travailleurSEs du sexe, mais en particulier chez la population des personnes transgenres qui est la plus vulnérable.

*« Nous avons peu de données épidémiologiques complètes concernant le VIH et l'étendue de la couverture de la thérapie antirétrovirale, particulièrement en ce qui concerne les femmes transgenres... Bien que d'importants progrès aient été accomplis dans le domaine des interventions biomédicales, avec la prophylaxie pré-exposition, le traitement précoce du VIH et les projets de démonstration, les taux de couverture et de rétentions limités suggèrent le besoin d'investissements à long terme dans les interventions structurelles et communautaires, pour que les travailleurSEs du sexe puissent bénéficier des interventions de prévention et de traitement au même titre que les autres populations clés. »*

23 ONUSIDA, 2018, « Des experts de premier plan lancent un appel au système judiciaire pénal pour faire en sorte que la science éclaire l'application du droit dans les affaires pénales en lien avec le VIH. »

24 NSW, 2018, "Sex worker organisations raise concerns over HIV criminalisation case."

25 Kate Shannon et al., "The global response and unmet actions for HIV and sex workers." The Lancet: 392(2018): 698-710.

## La vulnérabilité à la violence

La violence est un problème social et de santé publique qui est endémique chez les travailleurSE du sexe LGBT. La violence affecte pratiquement tous les aspects de leur santé et fait obstacle à la

réalisation de leurs droits. Les liens existant entre la violence et le VIH sont bien connus : la violence vulnérabilise les travailleurSEs du sexe au VIH en limitant les possibilités de négociation de l'utilisation du préservatif et en freinant l'accès à la santé et à d'autres services essentiels, par peur de représailles, d'être discriminéEs ou de se voir refuser l'accès aux services. Les auteurs des violences sont variés.

Au Botswana, les travailleurSEs du sexe ayant participé au groupe focalisé ont mentionné qu'ils/elles étaient particulièrement susceptibles d'être agresséEs en raison de leur orientation sexuelle. Ce phénomène est encore plus fréquent chez les travailleurSEs du sexe transgenres et gays parce que les clients les accusent souvent d'« essayer

de les rouler ». Il est courant qu'ils/elles soient agresséEs verbalement, physiquement et sexuellement et qu'elles/ils soient financièrement exploités. CertainEs participantEs ont mentionné qu'ils ne souhaitent pas signaler cette violence à la police par peur que leur statut soit rendu public. TouTEs les participantEs ont indiqué qu'ils/elles ont été récemment insultéEs, un tiers a été victime de violence physique ou sexuelle et plus de la moitié a été financièrement exploitée.

En Indonésie, les travailleurSEs du sexe LGBT ont signalé que le discours dominant hétérosexuel engendre une « épidémie silencieuse » de violence chez les hommes travailleurs du sexe :

*« Les médias disent que nous ne sommes pas normaux. Parfois, je pense que c'est vrai que je ne suis pas normal. Je ne rencontre jamais de travailleur du sexe qui a été victime de violence. »*

UN TRAVAILLEUR DU SEXE LGBT, INDONÉSIE

Certains participants ont aussi indiqué que le stéréotype selon lequel les personnes LGBT seraient « plus sexuelles » que la normale pousse les clients à être plus exigeants – un facteur qui les vulnérabilise davantage à la violence :

*« Le stéréotype d'une communauté LGBT hautement sexuelle rend les clients plus exigeants et cela peut affecter la relation entre le client et le/la travailleurSEs du sexe. »*

UNE TRAVAILLEURSE DU SEXE LGBT, AUSTRALIE

Une travailleuse du sexe lesbienne a rapporté qu'un client qui soupçonne que la travailleuse du sexe n'est pas hétérosexuelle est davantage susceptible de devenir violent :

*« J'ai été confrontée à des clients violents de nombreuses fois et je sais que le client qui a peur que l'on découvre qu'il est client peut devenir violent, particulièrement quand il se sent trompé et qu'il a des doutes sur mon hétérosexualité. Les travailleuses du sexe lesbiennes doivent donc, pour assurer leur sécurité, se créer une double identité sexuelle. »*

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE LESBIENNE, ÉTATS-UNIS

**... la violence vulnérabilise les travailleurSEs du sexe au VIH en limitant les possibilités de négociation de l'utilisation du préservatif et en freinant l'accès à la santé et à d'autres services essentiels, par peur de représailles, d'être discriminéEs ou de se voir refuser l'accès aux services.**

**... les féministes fondamentales, qui considèrent que le travail du sexe est profondément anti féministe et une forme d'exploitation sexuelle et de violence faite aux femmes, peuvent aussi être violentes.**

D'autres individus, y compris les membres du grand public, peuvent devenir violents à l'égard des travailleurSEs du sexe LGBT pour des raisons variées. Les voisins et les habitants des quartiers peuvent, par exemple, avoir recours à la violence parce qu'ils considèrent que les travailleurSEs du sexe n'ont rien à faire dans leur quartier ; les féministes fondamentales, qui considèrent que le travail du sexe est profondément anti féministe et une forme d'exploitation sexuelle et de violence faite aux femmes, peuvent aussi être violentes.

*« Les féministes radicales, dont certaines sont lesbiennes, agressent souvent violemment les travailleurSEs du sexe LGBT au Canada. »*

UNE TRAVAILLEURSE DU SEXE LGBT, CANADA

Les travailleurSEs du sexe LGBT doivent donc faire face aux agressions et au harcèlement de la société en général mais, selon plusieurs participantEs, elles/ils sont aussi parfois victimes de violence de la part d'autres travailleurSEs du sexe et de la communauté LGBT :

*« Les comportements discriminatoires, la haine et les coups étaient davantage dirigés contre les travailleurs du sexe gays et les travailleuses du sexe transgenres, cette attaque venait principalement des autres travailleurSEs du sexe qui ne s'identifient pas comme LGBT, parce qu'ils/elles ont le sentiment que les gays et les femmes transgenres leur « volent leurs clients »... Ça ne veut pas dire que la violence contre les travailleurSEs du sexe lesbiennes et bisexuelLEs n'existe pas. Ils/elles subissent les agressions de la communauté LGBTI dans son ensemble parce que la communauté pense que les travailleurSEs du sexe alimentent les stéréotypes sur les personnes LGBTI et qu'ils/elles sont la raison pour laquelle la communauté continue de souffrir. »*

UNE TRAVAILLEURSE DU SEXE LGBT, BOTSWANA

Les hommes gays et les femmes transgenres travailleurSEs du sexe interviewés en Jamaïque racontent qu'ils/elles sont harcelés et attaqués par la police à coups de bombe lacrymogène, qu'ils/elles se font voler par les clients ou que les clients partent sans payer :

*« Révéler qu'on est trans[genre] peut mettre en péril ses moyens de subsistance parce que le risque d'être victime de violence est plus grand pour les femmes transgenres qui sont travailleuses du sexe. »*

UNE TRAVAILLEURSE DU SEXE LGBT, JAMAÏQUE

Les travailleurSEs du sexe LGBT de Jamaïque ont donc mis en place des stratégies pour éviter le danger : elles/ils évitent les lieux qui sont hostiles aux personnes LGBT et les endroits où des incidents violents ont eu lieu récemment.

Les travailleurSEs du sexe transgenres continuent de figurer parmi les populations qui souffrent le plus de la violence et de l'exclusion dans le monde. Les personnes transgenres sont largement stigmatisées ; elles/ils sont aussi souvent rejetéEs par leur famille, souffrent de préjugés tenaces et, étant excluEs du marché de l'emploi, d'une extrême pauvreté. Les travailleurSEs du sexe transgenres vivent et travaillent à l'intersection de la « putophobie » et de la transphobie.<sup>26</sup> Pour de nombreuses personnes transgenres, le travail du sexe s'inscrit dans une stratégie qui leur permet de faire face à l'exclusion dont

**Entre janvier 2008 et septembre 2017, 2 609 personnes transgenres ou non conformes aux normes de genre ont été assassinées dans le monde.**

elles souffrent. Traditionnellement, ce sont seulement les femmes cisgenres et les hommes qui travaillent dans les établissements de travail du sexe comme les salons de massage, les maisons closes et les saunas. Les travailleurSEs du sexe transgenres choisissent donc souvent de travailler en extérieur, ce qui les rend plus vulnérables à la violence, notamment aux crimes de haine, au viol et au meurtre. Entre janvier 2008 et septembre 2017, 2 609 personnes transgenres ou non conformes aux normes de genre ont été assassinées dans le monde. L'analyse des données montre que 62 % de ces personnes dont la profession était connue étaient travailleurSEs du sexe.<sup>27</sup>

*«J'ai l'impression de faire moins d'argent en tant que travailleur du sexe parce que je suis un homme. Certains clients me traitent moins bien à cause de la façon dont ils perçoivent mon corps et ont parfois des comportements qu'ils n'auraient pas avec des hommes cis[genre] (y compris des agressions sexuelles). En cas d'agression, j'ai tendance à arrêter de parler et à me renfermer ou à devenir violent. »*

HOMME TRANSGENRE TRAVAILLEUR DU SEXE, ÉTATS-UNIS

*« Une femme transgenre a été droguée par son client sans son consentement avant qu'elle accepte d'aller dans un hôtel avec lui. Une fois que la drogue a fait son effet et qu'elle est devenue incapable de résister, il a appelé ses amis et ils ont tous eu du sexe non protégé avec elle. Quand elle s'est réveillée, ils avaient tous quitté la chambre et emporté son portefeuille et son téléphone. »*

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE TRANSGENRE, VIËTNAM

Les hommes transgenres travailleurs du sexe sont particulièrement vulnérables parce qu'ils sont souvent invisibilisés dans la recherche et les débats. Un document produit en 2015 aux États-Unis par le National Centre for Transgender Equality intitulé *Meaningful Work : Transgender experiences in the sex trade* (« Un travail qui compte : l'expérience transgenre dans le commerce du sexe »)<sup>28</sup> rapporte que :

*« Les participantes transféminines étaient deux fois plus susceptibles de se lancer dans le commerce du sexe que les participants transmasculins (13,1 % vs. 7,1 %). Cependant, les participants transmasculins représentaient 26,4 % de toutes les personnes qui travaillent dans le commerce du sexe. Bien que la plupart des discussions qui tournent autour du travail du sexe et des personnes trans[genres] se concentrent sur les femmes transgenres, ces données démontrent que de nombreuses personnes transmasculines travaillent dans le commerce du sexe. »*

26 NSWP, 2014, « Les besoins et les droits des travailleurs et travailleuses du sexe trans. »

27 TGEU, 2009, «Trans Murder Monitoring (TMM) Resources.»

28 NCTE, 2015, «Meaningful Work: Transgender Experiences in the Sex Trade.» 13.

## Les obstacles sociaux, culturels, politiques et religieux ayant un impact sur les travailleurSEs du sexe LGBT

Les valeurs sociales, politiques, culturelles et religieuses, alimentées par l'ignorance et le manque d'éducation et de tolérance, ont un impact sur les violations des droits humains des travailleurSEs du sexe LGBT.

**Les valeurs sociales, politiques, culturelles et religieuses, alimentées par l'ignorance et le manque d'éducation et de tolérance, ont un impact sur les violations des droits humains des travailleurSEs du sexe LGBT.**

Des travailleurSEs du sexe de Tanzanie signalent que certains éléments des coutumes locales font obstacle à leur sécurité et que cela doit changer ; elles/ils insistent aussi sur le fait qu'il est nécessaire de faire pression sur la police et les dirigeants politiques pour que les politiques soient réformées. De la même manière, les travailleurSEs du sexe LGBT du Viêt Nam expliquent que, pour mettre fin aux discriminations dont ils/elles souffrent, il faut faire pression sur les législateurs, les autorités locales et les prestataires de santé pour notamment abroger les lois punitives, réformer les politiques et changer les pratiques,

mais aussi pour encourager les médias à donner une image plus positive des personnes LGBT et des travailleurSEs du sexe.

Les valeurs religieuses et culturelles traditionnelles ont une place importante au Kenya, un pays très conservateur. Les leaders des trois principales religions – catholique, anglicane et musulmane – condamnent tous l'homosexualité et les identités transgenres comme des pratiques décadentes, immorales et malades ; selon le Code pénal kenyan, les actes homosexuels sont illégaux. Cela rend la vie des personnes LGBT difficile ; la police et les autorités locales empêchent la communauté LGBT de tenir des réunions sur la prévention du VIH et les pratiques sexuelles sans risque. Il est particulièrement risqué pour les travailleurSEs du sexe LGBT, qui se trouvent encore une fois doublement discriminés, de travailler.

*« Être membre de la communauté LGBT et travailler comme travailleurSEs du sexe, c'est se confronter à une double stigmatisation dans la société. CertainEs travailleurSEs du sexe sont même victimes de violence de la part de leurs amis ou de leur partenaire, certainEs finissent par se suicider. »*

UNE TRAVAILLEURSE DU SEXE LGBT, KENYA

Presque 90 % de la population indonésienne dit se sentir menacée par la communauté LGBT et de nouvelles lois sont en train d'être élaborées pour criminaliser l'homosexualité.<sup>29</sup> En conséquence, certains quartiers où travaillent les travailleurSE du sexe sont en train de fermer et les programmes de promotion de la santé ne peuvent plus servir la population. La province de Aceh est sous le coup de la loi islamique, appliquée par les citoyens, ce qui force les travailleurSEs du sexe gays et lesbiennes à cacher leur orientation sexuelle. Les femmes transgenres sont la cible de représailles parce qu'elles sont systématiquement considérées comme des travailleuses du sexe. La vie sous la Charia forcent de nombreux et nombreuses travailleurSE du sexe et membres de la communauté LGBT à fuir.

*« Deux des quartiers de Bali, en Indonésie, ont été fermés par le gouvernement début 2017 et ceux et celles qui y travaillaient n'ont plus accès aux services et aux informations pour la prévention et le traitement du VIH. »*

UNE TRAVAILLEURSE DU SEXE LGBT, INDONÉSIE

<sup>29</sup> Kanupriya Kapoor, "Most Indonesians feel 'threatened' by LGBT community: survey," Reuters, 25 January 2018.

« L'indicateur de stigmatisation indique qu'en Côte d'Ivoire, les personnes vivant avec le VIH/sida sont touchées par l'insécurité alimentaire et, quand on sait que la prévalence du VIH est de 11 % chez les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes et les personnes transgenres, cela nous montre à quel point la communauté PLHIV (personne vivant avec le VIH/sida) et les travailleurSEs du sexe sont vulnérables en Côte d'Ivoire. Particulièrement dans une situation socioéconomique et religieuse qui n'est pas du tout favorable. Nous parlons d'une société plutôt patriarcale avec une forte prédominance des valeurs culturelles qui influencent la vie quotidienne des personnes LGBT que la société, doublement homophobe, ne tolère pas. »

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE LGBT, CÔTE D'IVOIRE

Concernant la situation politique relative aux droits et aux mesures de protection pour les personnes transgenres aux États-Unis :

« Sur le papier, la loi paraît convenable mais il y a une différence entre une loi qui est en place et une loi qui est appliquée. Actuellement, les personnes trans[genres] sont davantage visibles mais ce n'est pas vraiment le cas pour les femmes noires trans[genres] dont les décès sont bien trop communs. Les clients continuent d'avoir le droit de plaider la « panique trans » même quand on les attrape en train d'assassiner une femme trans. Le gouvernement de Trump est en train de faire disparaître les mesures de protection existantes pour les personnes trans en prison et de retirer l'accès aux soins médicaux, sans aucun accès aux services essentiels. Sans oublier que le problème est encore plus grave pour les personnes de couleur (c'est-à-dire moins de sécurité pour les travailleurSEs du sexe de couleur). »

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE TRANSGENRE DE COULEUR, ÉTATS-UNIS

Les identités LGBT ne sont pas criminalisées au Népal mais un rapport a révélé que certaines lois, telles que le Public Offenses Act de 1970 sont utilisées pour harceler les personnes LGBT.<sup>30</sup> Le Népal a signé et ratifié

plusieurs traités internationaux qui protègent les droits humains. Plusieurs des lois et des politiques en vigueur dans le pays sont relatives aux droits humains et au VIH mais elles ne sont pas mises en œuvre au niveau local.

« La décision de la Cour suprême de 2007 ordonnait au gouvernement du Népal de réformer les lois discriminatoires existantes et d'élaborer une législation appropriée pour protéger les droits des minorités sexuelles. La Cour affirmait que "bien qu'aucune loi ne criminalise les relations homosexuelles (qui restent définies comme des relations contre nature), il semblerait que l'État ait implicitement contribué à la discrimination dont ils

souffrent et qui procède des attitudes négatives de la société envers ces personnes. Cette discrimination ne peut pas être ignorée." »

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE LGBT, NÉPAL

**Le Népal a signé et ratifié plusieurs traités internationaux qui protègent les droits humains. Plusieurs des lois et des politiques en vigueur dans le pays sont relatives aux droits humains et au VIH mais elles ne sont pas mises en œuvre au niveau local.**

30 USAID, UNDP, UNICEF, 2014, "Being LGBT in Asia: Nepal Country Report," 9.

## La discrimination au sein des communautés

L'homophobie et la transphobie se manifestent souvent par un rejet de la famille, la difficulté de trouver un emploi ou la pauvreté. Les

**Les travailleurSEs du sexe LGBT sont confrontéEs à la violence physique et psychologique de l'ensemble de la société mais, parfois, la stigmatisation et la discrimination émanent de la communauté de travailleurSEs du sexe ou de la communauté LGBT elles-mêmes.**

personnes LGBT ont donc tendance à souvent se tourner vers le travail du sexe pour subvenir à leurs besoins mais aussi pour échapper à la violence physique de leur famille et de leurs amis. Les travailleurSEs du sexe LGBT sont confrontéEs à la violence physique et psychologique de l'ensemble de la société mais, parfois, la stigmatisation et la discrimination émanent de la communauté de travailleurSEs du sexe ou de la communauté LGBT elles-mêmes.

Les travailleurSEs du sexe LGBT ont rapporté être marginaliséEs par les personnes LGBT non travailleurSEs du sexe qui ont une mauvaise opinion du travail du sexe. Elles/ils ont également signalé que les autres travailleurSEs du sexe les marginalisent et les maltraitent. Certains groupes

au sein de la communauté LGBT, comme les hommes et les femmes blancs gays/bisexuels sont plus privilégiés que d'autres :

*« Les communautés gay et transgenre n'ont pas toujours été les plus proches. On peut dire que les hommes gays blancs ont récupéré le discours des femmes trans [genres] noires et ça a permis aux hommes gays blancs de rencontrer d'importantes victoires mais ça n'a pas été le cas pour les femmes trans [genres] de couleur. »*

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE TRANSGENRE DE COULEUR, ÉTATS-UNIS

Les travailleuses du sexe lesbiennes trouvent que, parce qu'elles sont travailleuses du sexe, on présume souvent qu'elles sont hétérosexuelles ce qui a tendance à saper leur identité et, à freiner leur épanouissement personnel et leur autodétermination.

*« Je couche avec des hommes et [donc] ça invalide les expériences que j'ai pu avoir avec des filles et le fait que je n'aime pas les hommes. »*

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE LESBIENNE, AUSTRALIE

Plusieurs travailleurSEs du sexe transgenres ont rapporté que des travailleurSEs du sexe cisgenres les ont extorquéEs, discriminéEs et maltraitéEs parce qu'elles/ils les considèrent comme des concurrentes.

*« Il y a des gens qui encerclent les zones où travaillent les femmes trans[genres] et les femmes biologiques les forcent à payer une taxe. Si elles ne payent pas la taxe, elles se font violer en groupes et se font frapper, parfois très gravement. »*

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE TRANSGENRE, PÉROU

*« Je préfère aller dans les endroits où il y a des femmes cisgenres, même si c'est risqué : elles ne veulent pas de moi là-bas. Il arrive fréquemment que les femmes cisgenres essaient de révéler à mes clients mon identité de genre ou mon orientation sexuelle pour les faire fuir. Parfois, afin de pouvoir rester sur le lieu, nous sommes obligéEs de les menacer (les femmes cisgenres). »*

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE TRANSGENRE, JAMAÏQUE

Les hommes travailleurs du sexe transgenres sont invisibles, ce qui les isole davantage, les exclut de l'ensemble de la communauté LGBT et entrave leur accès aux services et au soutien.

*« Les hommes trans ou les individus transmasculins ne sont pas représentés parce qu'ils sont invisibles dans la communauté LGBT de Bali et peu susceptibles de devenir travailleurs du sexe en Indonésie. »*

UN TRAVAILLEUR DU SEXE LGBT, INDONÉSIE

## Les travailleurSEs du sexe LGBT migrantEs

Les travailleurSEs du sexe LGBT migrantEs, avec ou sans papiers, sont confrontéEs à des degrés élevés de violence, d'exploitation et de contrôle policier ; c'est pourquoi elles/ils craignent de devoir se déclarer ou de signaler à la police la violence et l'exploitation dont ils/elles sont victimes dans leur nouveau pays.

En Autriche, le travail du sexe est *légalisé* mais les travailleurSEs du sexe n'ont aucun droit du travail et sont davantage susceptibles d'être exploitéEs. Quatre-vingts à quatre-vingt-dix pourcents des travailleurSEs

du sexe en Autriche sont des migrantEs<sup>31</sup> ; beaucoup d'entre elles/eux ne sont pas déclaréEs et connaissent peu les lois qui les protègent. Peu de travailleurSEs du sexe décident de signaler le harcèlement dont ils/elles sont victimes à la police parce que leur statut vis-à-vis de l'immigration n'est pas régularisé et parce qu'elles/ils ont peur d'être déportéEs.

ToutEs les travailleurSEs du sexe LGBT ayant participé au groupe focalisé qui s'est tenu en Autriche ont rapporté être soumisEs au harcèlement et aux insultes du reste de la population, que ce soit de la part d'individus ou

de groupes d'individus. AucunE d'entre elles/eux n'est alléE le signaler à la police ou aux autorités. La raison la plus répandue pour laquelle les membres du groupe focalisé ne signalent pas les agressions est leur statut vis-à-vis de l'immigration – qu'elles/ils aient des papiers ou non – et/ou le fait qu'ils/elles ne parlent pas allemand.

Au Canada, les lois réglementant l'immigration qui sont misogynes et discriminatoires envers les femmes trans sont monnaie courante. Ces lois renforcent la discrimination exercée envers les femmes transgenres et les travailleurSEs du sexe migrantEs avec des conséquences graves : elles/ils sont discriminéEs dans l'accès à l'emploi, elles/ils sont surreprésentéEs dans le travail du sexe, le risque qu'elles/ils rencontrent un client prédateur est plus élevé et les prestataires de santé leur refusent l'accès aux services.<sup>32</sup>

**Peu de travailleurSEs du sexe décident de signaler le harcèlement dont ils/elles sont victimes à la police parce que leur statut vis-à-vis de l'immigration n'est pas régularisé et parce qu'elles/ils ont peur d'être déportéEs.**

31 TAMPEP, 2010, "Sex Work in Europe: A mapping of the prostitution scene in 25 European countries."

32 Transrespect versus Transphobia Worldwide, Transgender Europe, 2017, "The vicious circle of violence: Trans and gender-diverse people, migration and sex work. 13-14."



Au Pérou, les migrations importantes de ces derniers mois depuis le Venezuela ont causé des tensions entre les travailleurSEs du sexe locauxLES et les travailleurSEs du sexe migrantEs, dont des travailleurSEs du sexe LGBT :

*« En ce moment, il y a une importante migration de travailleurSEs du sexe et de travailleurSEs du sexe étrangerÈRES qui viennent du Venezuela... [Le] gouvernement les force à quitter leur pays et à venir dans notre pays et le prix de leurs services est beaucoup plus bas que celui des péruvienNES, ce qui crée de la concurrence. »*

UNE TRAVAILLEURSE DU SEXE LGBT, PÉROU

## Les alliés et la sécurité

Il existe entre les travailleurSEs du sexe de genres variés et d'orientations sexuelles différentes de la concurrence mais l'inverse

**Il existe entre les travailleurSEs du sexe de genres variés et d'orientations sexuelles différentes de la concurrence mais l'inverse est également vrai ...**

est également vrai : les travailleurSEs du sexe non LGBT peuvent aussi parfois être des alliés précieux. Cela est aussi vrai des organisations LGBT ou des membres de la communauté LGBT qui ne sont pas travailleurSEs du sexe mais qui peuvent protéger les travailleurSEs du sexe LGBT et assurer, autant que possible, leur sécurité.

Aux États-Unis, tous les participants ont mentionné connaître des organisations de travailleurSEs du sexe, des individus queers radicaux qui ne sont pas travailleurSEs du sexe et des personnes transgenres qui sont leurs alliés. Une femme transgenre d'origine caribéenne a déclaré :

*« C'est vraiment facile à New York en comparaison avec le pays d'où je viens, le Honduras et les Caraïbes, où c'est très difficile. Aux États-Unis, j'ai trouvé une famille, un sanctuaire, des opportunités et des admirateurs. »*

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE TRANSGENRE, ÉTATS-UNIS

En Tanzanie, les femmes transgenres travailleuses du sexe indiquent que leurs plus proches alliées et protectrices sont les lesbiennes.

Au Canada, par contre, ce sont les usagerÈRES de drogues et les organisations de travailleurSE du sexe qui sont considérés comme les alliés les plus solides en termes de sécurité.

En Indonésie, les travailleurSEs du sexe LGBT ont signalé être soutenuEs par les organisations LGBT :

*« Je travaille seul et je n'ai donc personne qui me protège. Mais en général, si j'ai une urgence, je vais à Yayasan gaya dewata (une ONG LGBT à Bali)*

UN TRAVAILLEUR DU SEXE LGBT, INDONÉSIE

## Former des alliances pour aller de l'avant

Les organisations internationales, les gouvernements, les médias, les organisations LGBT et les organisations de travailleurSEs du sexe ont tous le potentiel de soutenir plus efficacement les travailleurSEs du sexe LGBT.

En juin 2018, l'OMS a publié la onzième version de sa *Classification internationale des maladies* (CIM 11).<sup>33</sup> Dans la CIM 11, les identités de genre ont été retirées de la liste des troubles de la santé mentale, ce qui représente une victoire historique pour les membres de la communauté transgenre. La présence de l'identité de genre sur la liste des pathologies de la CIM a contribué à la stigmatisation, au harcèlement, à la criminalisation, à la discrimination et à la maltraitance des personnes transgenres. L'OMS invite les États nations à adopter la CIM 11, à mettre en œuvre des politiques de santé publique destinées aux personnes transgenres et à commencer à sensibiliser les professionnels de santé aux besoins des personnes transgenres.

*« La CIM-11 sera présentée à l'Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2019, pour adoption par les États Membres, et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. La classification publiée aujourd'hui est un aperçu préalable qui aidera les pays à planifier leur utilisation de la nouvelle version, à en établir des traductions et à former les professionnels de la santé. »*

Cet événement offre la possibilité aux États de garantir que les communautés transgenres, y compris les travailleurSEs du sexe transgenres, aient les mêmes opportunités que le reste de la population et qu'elles puissent accéder à des services de santé sexuelle et de

prévention du VIH qui répondent à leurs besoins. Les communautés transgenres, y compris les travailleurSEs du sexe, doivent être impliquées et incluses de façon significative dans l'élaboration des politiques de santé publique qui les concernent.

Il n'y a pas si longtemps, l'orientation sexuelle et les identités de genre étaient criminalisées dans de nombreux pays développés. Le mouvement des travailleurSEs du sexe et le mouvement LGBT ont en commun leur lutte historique pour

la décriminalisation et la reconnaissance de leurs droits humains. Les femmes transgenres de couleurs ont toujours joué un rôle important dans le mouvement de libération gay mais elles continuent d'être marginalisées par une grande partie de la communauté militante LGBT. Malheureusement, la communauté LGBT et la communauté des travailleurSEs du sexe ne collaborent au niveau national que trop peu souvent. Par exemple, des participantEs australienNEs ont indiqué que les organisations LGBT et les organisations de travailleurSE du sexe ne coopèrent jamais et que, au mieux, elles « se tolèrent ».

*« Il faut améliorer la coordination et la communication entre les organisations de soutien à la communauté LGBTQ et les organisations de travailleurSEs du sexe. Ce n'est pas que nous ne nous entendons pas, il n'y a aucune animosité entre les deux communautés mais la communauté LGBTIQ a tendance à regarder les travailleurSEs du sexe de haut. »*

UNE TRAVAILLEURSE DU SEXE LGBT, AUSTRALIE

**Les communautés transgenres, y compris les travailleurSEs du sexe, doivent être impliquées et incluses de façon significative dans l'élaboration des politiques de santé publique qui les concernent.**

33 OMS, 2018, « L'OMS publie sa nouvelle Classification internationale des maladies (CIM 11). »

Pourtant les opportunités existent pour les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et les organisations LGBT de travailler ensemble et de collaborer pour créer un meilleur climat d'entente. Cette collaboration est nécessaire pour éliminer les tensions qui alimentent la marginalisation des travailleurSEs du sexe LGBT et les isolent du soutien dont ils/elles ont besoin.

**Quand le gouvernement persécute l'un de ces groupes, c'est la coalition tout entière qui s'unit pour les soutenir et défendre leurs droits. Ce modèle peut et doit être répliqué.**

Le Kenya et le Botswana sont les deux pays qui semblent avoir créé les liens les plus solides entre les organisations LGBT et les organisations de travailleurSEs du sexe ; ils pourraient servir d'exemple pour encourager une meilleure relation entre les deux communautés. Les populations clés ont formé une coalition qui inclut les usagerÈRES de drogues et d'autres groupes minoritaires pour promouvoir un soutien mutuel. Quand le gouvernement persécute l'un de ces groupes, c'est la coalition tout entière qui s'unit pour les soutenir et défendre leurs droits. Ce modèle peut et doit être répliqué.

*« Par exemple, beaucoup de travailleurSEs du sexe adorent travailler avec des personnes LGBT dans le cadre de différents projets mais aussi dans les mêmes bureaux. La Gay and Lesbian Coalition of Kenya (Coalition gay et lesbienne du Kenya) travaille en étroite collaboration avec le mouvement des travailleurSEs du sexe mais aussi avec d'autres organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe au Kenya. Grâce à ce partenariat, les différents mouvements et groupes travaillent ensemble... les interactions entre les gens sont plus solides et de meilleure qualité. »*

UNE TRAVAILLEURSE DU SEXE LGBT, KENYA

*« Les organisations LGBTI et les organisations de travailleurSE du sexe du Botswana ont formé un consortium de populations clés réunissant les dirigeants des organisations pour discuter de partenariats possibles, pour échanger des expériences de travail, pour parler des difficultés rencontrées, des succès et des meilleures pratiques. Ce consortium compte aussi un groupe de réflexion pour les jeunes des populations clés qui se compose de jeunes LGBTI et de jeunes travailleurSEs du sexe travaillant pour ces organisations. Les organisations font aussi part du plan annuel de leurs activités au reste de l'équipe en indiquant les activités pour lesquelles ils auront (ou pourraient avoir) besoin d'assistance. Cette stratégie d'autonomisation des communautés se fait à long terme : nous formons un groupe de personnes LGBTI et de travailleurSEs du sexe et nous les assistons pour qu'ils puissent, à leur tour, former les autres membres de la communauté. Il existe, dans différentes régions du pays, des groupes de soutien qui sont dirigés par des personnes LGBTI et des travailleurSEs du sexe et ces groupes sont soutenus par le consortium. »*

UNE TRAVAILLEURSE DU SEXE LGBT, BOTSWANA

Au Viêtnam, les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe font, auprès des travailleurSEs du sexe, un travail de prévention du VIH et elles les informent sur leurs droits pour qu'elles/ils puissent se défendre lorsque la police les harcèle. Ce travail a permis que des organisations de différents secteurs collaborent de façon plus efficace, mais il a aussi contribué à la naissance d'une nouvelle organisation LGBT au Viêtnam.

**« Au Viêtnam, le travail du sexe est toujours illégal... Je ne savais rien sur la prévention du VIH et ne savais pas comment me protéger. Heureusement, j'ai rencontré VNSW (une organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe) par hasard et ça a complètement changé ma vie. ... »**

*« Au Viêtnam, le travail du sexe est toujours illégal... Je ne savais rien sur la prévention du VIH et ne savais pas comment me protéger. Heureusement, j'ai rencontré VNSW (une organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe) par hasard et ça a complètement changé ma vie. Grâce à ce que j'ai pu apprendre et ai pu partager, nous avons créé, moi, d'autres travailleurs du sexe et d'autres hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, une organisation communautaire qui s'appelle ALO BOY et qui a pour objectif d'aider*

*d'autres membres de la communauté qui sont travailleurs du sexe, qui sont des hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes ou qui sont transgenres. »*

HOMME TRAVAILLEUR DU SEXE, VIËTNAM

## Les recommandations

Les recommandations suivantes se basent sur les données et les informations recueillies pour la préparation du présent document d'information. Elles s'adressent aux gouvernements, aux décideurs politiques, aux leaders religieux et culturels, aux organisations donatrices ainsi qu'aux organisations LGBT et aux organisations de travailleurSEs du sexe. Ces recommandations ont pour objectif de mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination dont sont victimes ceux et celles qui se trouvent à l'intersection de la communauté des travailleurSE du sexe et de la communauté LGBT.

- Les gouvernements, les décideurs politiques et les législateurs doivent décriminaliser le travail du sexe, les relations entre personnes de même sexe et les identités variées de genre. La criminalisation est responsable de la stigmatisation et de la discrimination dont souffrent les travailleurSEs du sexe LGBT dans les établissements de santé et de la violence dont elles/ils sont victimes. La criminalisation est également une des raisons principales pour lesquelles les travailleurSEs du sexe LGBT continuent d'être affectés de façon disproportionnée par le VIH.
- Les États doivent garantir que la police et les forces de l'ordre rendent des comptes lorsqu'elles sont responsables d'actes de violence ou de maltraitements à l'égard des travailleurSEs du sexe LGBT ; ils doivent aussi faciliter l'accès à la justice et les mécanismes de plainte.
- Les États doivent donner suite à toutes les plaintes déposées pour violence contre les travailleurSEs du sexe LGBT, appliquer la loi et poursuivre les auteurs des violences. Les gouvernements devraient aussi investir dans des programmes ciblés de prévention de la violence et impliquer de façon significative les travailleurSEs du sexe et la communauté LGBT dans leur élaboration.

- Les gouvernements et les responsables de programmes devraient informer, sensibiliser et former les forces de l'ordre, les leaders religieux et culturels, le personnel des services de santé et les autres prestataires de services dans l'objectif de faciliter l'accès des travailleurSEs du sexe LGBT aux services et à la justice mais aussi de combattre les préjugés véhiculés par la société.
- Il faut proposer des services de santé sexuelle et de prévention du VIH qui sont complets, qui sont adaptés aux besoins des travailleurSEs du sexe HIV et qui répondent à ces besoins. Les États nations devraient adopter la CIM 11, mettre en œuvre des politiques de santé publique destinées aux personnes transgenres et commencer à sensibiliser les professionnels de santé aux besoins spécifiques des personnes transgenres.
- Les donateurs devraient envisager de financer en priorité les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et les organisations LGBT pour leur permettre de faire davantage de recherche et de recueillir plus de données sur l'orientation sexuelle et les identités de genre des travailleurSEs du sexe dans l'objectif d'améliorer la façon dont sont menées les interventions.
- Les donateurs devraient financer les partenariats entre les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et les organisations LGBT afin d'améliorer la coopération entre ces organisations et de renforcer les alliances, particulièrement au niveau local et national.
- Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et les organisations LGBT devraient créer des opportunités de partenariats et de collaboration pour garantir qu'elles puissent répondre, de façon plus efficace, aux besoins des travailleurSEs du sexe LGBT.

## Conclusion

Ce document d'information donne un aperçu des expériences vécues par les travailleurSE du sexe LGBT et de l'impact de l'homophobie et de la transphobie sur leurs vies et leur travail. Il est essentiel de prendre

des mesures pour protéger les travailleurSEs du sexe LGBT de la criminalisation, de la marginalisation constante, de la violence, de la stigmatisation et de la discrimination dont elles/ils sont victimes et pour éliminer les obstacles qui entravent leur accès à la santé, à la justice et aux autres types de services. Il est primordial de mener des réformes législatives et de combattre les préjugés véhiculés par la société pour protéger les droits humains fondamentaux des travailleurSEs du sexe LGBT.

**Il est primordial de mener des réformes législatives et de combattre les préjugés véhiculés par la société pour protéger les droits humains fondamentaux des travailleurSEs du sexe LGBT.**

Le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe emploie une stratégie qui garantit que les revendications locales des travailleurSEs du sexe et des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe sont entendues. Les documents d'information de NSWP, tout en identifiant les tendances mondiales, permettent de décrire en détail les problèmes rencontrés par les travailleurSEs du sexe aux niveaux local, national et régional.

Le secrétariat de NSWP a pour rôle de gérer la production des documents d'information et de mener des consultations auprès des membres du NSWP afin de recueillir des informations pertinentes. À ces fins, le NSWP travaille avec :

- Des consultants mondiaux qui entreprennent la recherche documentaire, mènent des consultations en ligne auprès des organisations membres de NSWP dans le monde, coordonnent et rassemblent les données fournies par les consultants régionaux, analysent les différences régionales et rédigent aussi les documents d'information.
- Des consultants nationaux qui rassemblent des informations et documentent les études de cas des pays.

Le terme « travailleurSE du sexe » reflète la grande diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe. La liste n'est pas exhaustive mais cette communauté compte notamment : les femmes, les hommes et les personnes transgenres travailleurSEs du sexe, les travailleurSEs du sexe lesbiennes, gays et bisexuellEs, les hommes travailleurs du sexe s'identifiant comme hétérosexuels, les travailleurSEs du sexe vivant avec le VIH ou d'autres maladies, les travailleurSEs du sexe usagerÈRES de drogues, les jeunes adultes travailleurSEs du sexe (entre 18 et 29 ans), les travailleurSEs du sexe avec et sans papiers ainsi que les personnes déplacées et les réfugiés, les travailleurSEs du sexe vivant dans les zones rurales et dans les zones urbaines, les travailleurSEs du sexe handicapÉs et les travailleurSEs du sexe qui sont en détention ou en prison.



The Matrix, 62 Newhaven Road  
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB  
+44 131 553 2555  
secretariat@nswp.org  
[www.nswp.org/fr](http://www.nswp.org/fr)



1111 Broadway, Floor 3  
Oakland, CA, 94607, USA  
+1 510 849 6311  
contact@mpactglobal.org  
[www.mpactglobal.org](http://www.mpactglobal.org)

Le NSWP est une société privée à but non lucratif et à responsabilité limitée.  
Société No. SC349355

PROJET SOUTENU PAR :



MPact et NSWP sont partenaires de l'alliance des organisations qui forment *Bridging the Gaps* – santé et droits pour les populations clés. Ce programme unique s'attache à répondre aux difficultés fréquemment rencontrées par les travailleurSEs du sexe, les usagers et usagères de drogues et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres victimes de violations de leurs droits humains ; il facilite aussi l'accès à des services de lutte contre le VIH et de santé dont ils ont besoin. Voir [www.hivgaps.org](http://www.hivgaps.org) pour plus d'informations en anglais.